

ANNEXE 7. EXEMPLE DE MISE EN APPLICATION

PRATIQUE DU REC-VD

Cette annexe donne, sur la base d'un exemple fictif, la démarche de prise en compte du réseau écologique vaudois lors de l'analyse ou de l'étude des impacts potentiels d'un projet d'aménagement à incidence territoriale. Cette démarche s'intègre au sein des autres investigations et contrôles habituellement nécessaires lors de toute étude d'impact (zones protégées, espèces rares ou menacées, normes environnementales, etc.) et n'en dispense pas la réalisation.

Rappelons, en préambule, que la première phase d'analyse du REC-VD s'est faite à l'échelle du canton et avait pour but de faire ressortir le squelette et les éléments principaux du réseau écologique vaudois. Les limites des objets et le tracé des liaisons ont donc inévitablement une certaine marge d'imprécision et doivent être appréhendés à une échelle inférieure ou égale au 1:25'000^e. Les données concernant les observations des espèces d'intérêt sont également non exhaustives et limitées à la précision du kilomètre carré. Ces considérations doivent être prises en compte lors de l'interprétation des données du REC-VD.

Lors de l'analyse d'un projet, le périmètre de celui-ci sera superposé aux territoires d'intérêt particulier et aux liaisons biologiques du REC-VD. Il s'agira ensuite de se poser les questions suivantes :

A. Le projet touche-t-il un territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) ?

A.1. > oui

- Il s'agira alors d'évaluer l'impact du projet sur le TIBP en fonction des sous-réseaux prioritairement concernés et des espèces d'intérêt supérieur (cantonal et régional) qui y sont mentionnées. La présence avérée ou potentielle de celles-ci devra faire l'objet d'un contrôle ;
- Le projet doit être compatible avec la préservation des populations des espèces d'intérêt supérieur présentes ou potentiellement présentes (surface suffisante, habitats appropriés, structures, etc.). Il devra être démontré que le projet respecte cette condition du fait que les impacts sont nuls ou très limités ou alors que des mesures de compensation sont intégrées au projet et permettent de garantir la fonctionnalité de l'élément du réseau écologique concerné ;

A.2. > non

- Passer à la question B

B. Le projet touche-t-il une liaison biologique d'importance suprarégionale ou régionale ou alors l'espace de localisation potentielle de l'une d'entre elles ?

B.1. > oui

- Il s'agira d'évaluer l'impact du projet sur la liaison concernée en fonction des TIBP reliés (sous-réseaux concernés) et des espèces d'intérêt qui y sont mentionnées. La présence avérée ou potentielle de celles-ci dans la région devra faire l'objet d'une évaluation afin d'identifier celles qui sont le plus susceptibles d'utiliser la liaison concernée ;
- Le projet doit être compatible avec la préservation d'un couloir de liaison biologique adapté en fonction des particularités locales (largeur minimale et catégorie de liaison indiquées sur le plan) ;

- Si le projet coupe la liaison indiquée et ne peut être adapté pour éviter cet état de fait, un tracé de remplacement devra être proposé (dans l'espace de localisation préférentielle et positionné si possible en majorité sur des TIBS) et sa fonctionnalité devra être démontrée et garantie ;
- Si le projet touche uniquement l'espace de localisation préférentielle de la liaison, il s'agira d'évaluer si cela remet en question la fonctionnalité du tracé indiqué pour la liaison ou un potentiel de renforcement pour celle-ci (zone relai, amélioration de l'habitat ou des structures, ...). Si cela est le cas, le projet devra être adapté en conséquence ou intégrer des mesures de compensation à même de garantir la fonctionnalité de la liaison biologique ;
- Si la liaison impactée par le projet est indiquée comme « à renforcer », des mesures de compensation devront être intégrées au projet afin d'atteindre cet objectif.

B.2. > non

- Passer à la question C

C. Le projet est-il situé à proximité d'une lacune en TIBP (rayon d'environ 3-5 km) ?

C.1. > oui

- Il s'agira d'évaluer si le projet porte atteinte ou réduit les potentialités de créer une zone d'intérêt pour le ou les sous-réseaux concernés (prendre en compte les espèces d'intérêt mentionnées dans les TIBP environnants) ;
- Le cas échéant, adapter le projet en conséquence ou y intégrer des mesures de compensation visant à rétablir des conditions (habitats, structures, ...) propices à la création d'un nouveau TIBP (de préférence sur un TIBS et en recherchant des synergies avec des zones protégées)

C.2. > non

- Passer à la question D

D. Le projet touche-t-il un territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS) ?

D.1. > oui

- Le projet ne devrait pas réduire les valeurs existantes ou le potentiel biologique de ces surfaces ou, à défaut, les compenser de façon proportionnelle et équivalente du point de vue de la fonctionnalité du REC-VD ;

D.2. > non

- L'impact du projet sur le REC-VD à l'échelle cantonale ou régionale est limité. Il s'agira toutefois d'évaluer s'il a des incidences sur le réseau écologique au niveau local ou sur une valeur ou un potentiel historique particulier (prendre en compte les espèces d'intérêt présentes ou potentiellement présentes dans le périmètre du projet ou à proximité immédiate) ;
- Le cas échéant, adapter le projet ou y intégrer des mesures de compensation ou d'intégration visant à améliorer la fonctionnalité du réseau au niveau local ou régional (éléments de liaison, relais, etc).

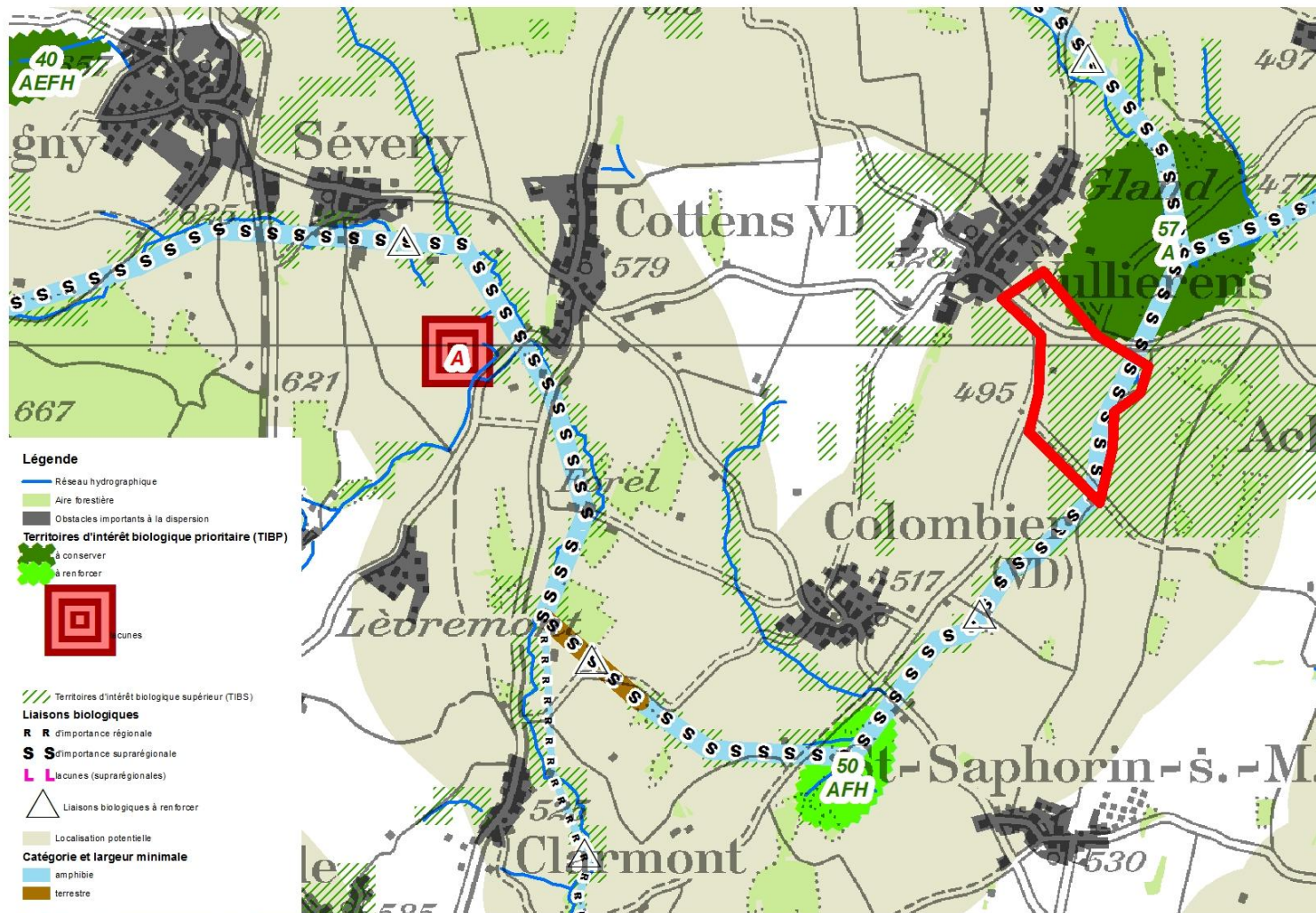
L'application de cette démarche pour le projet fictif illustré sur la Figure 1 aboutirait aux conclusions suivantes :

- A. >>> A.1. Le projet est situé en limite d'un territoire d'intérêt biologique prioritaire (n° 57) associé prioritairement au sous-réseau agricole extensif de plaine. Son impact sur cet objet est toutefois limité ;
- B. >>> B.1. Le projet empiète sur une liaison biologique d'importance suprarégionale de type amphibie axée sur la Senoge. Elle relie des TIBP abritant notamment des espèces du sous-réseau des milieux palustres (TIBP n° 50). Le déplacement du tracé de cette liaison n'est pas envisageable car aucun autre cours d'eau n'est présent à proximité. Cette liaison est indiquée comme « à renforcer » ;
- C. >>> C.2. Le projet est situé à environ 3 kilomètres d'une lacune en TIBP en lien avec le sous-réseau des milieux agricoles extensifs de plaine et est accolé à un TIBP existant associé à ce même sous-réseau. Il ne réduit donc pas les potentialités de créer une zone d'intérêt dans les environs de la lacune identifiée ;
- D. >>> D.1. Le périmètre du projet empiète fortement sur un territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS) situé en périphérie d'un TIBP associé au sous-réseau des milieux agricoles extensifs de plaine et le long d'une liaison biologique d'importance suprarégionale. Ce TIBS est constitué d'une zone définie comme « de valeur supérieure » pour ce sous-réseau (Figure 2) et constitue ainsi une zone tampon importante pour la fonctionnalité du réseau écologique.

En conclusion, il apparaît que le projet fictif illustré aurait un impact potentiellement important sur une liaison biologique d'importance suprarégionale, sur une zone d'intérêt biologique supérieur située à l'interface de cette liaison et, indirectement, sur un TIBP associé prioritairement au sous-réseau des milieux agricoles extensifs de plaine. Afin de pouvoir intégrer ce projet au sein du réseau écologique vaudois, les mesures suivantes seraient nécessaires :

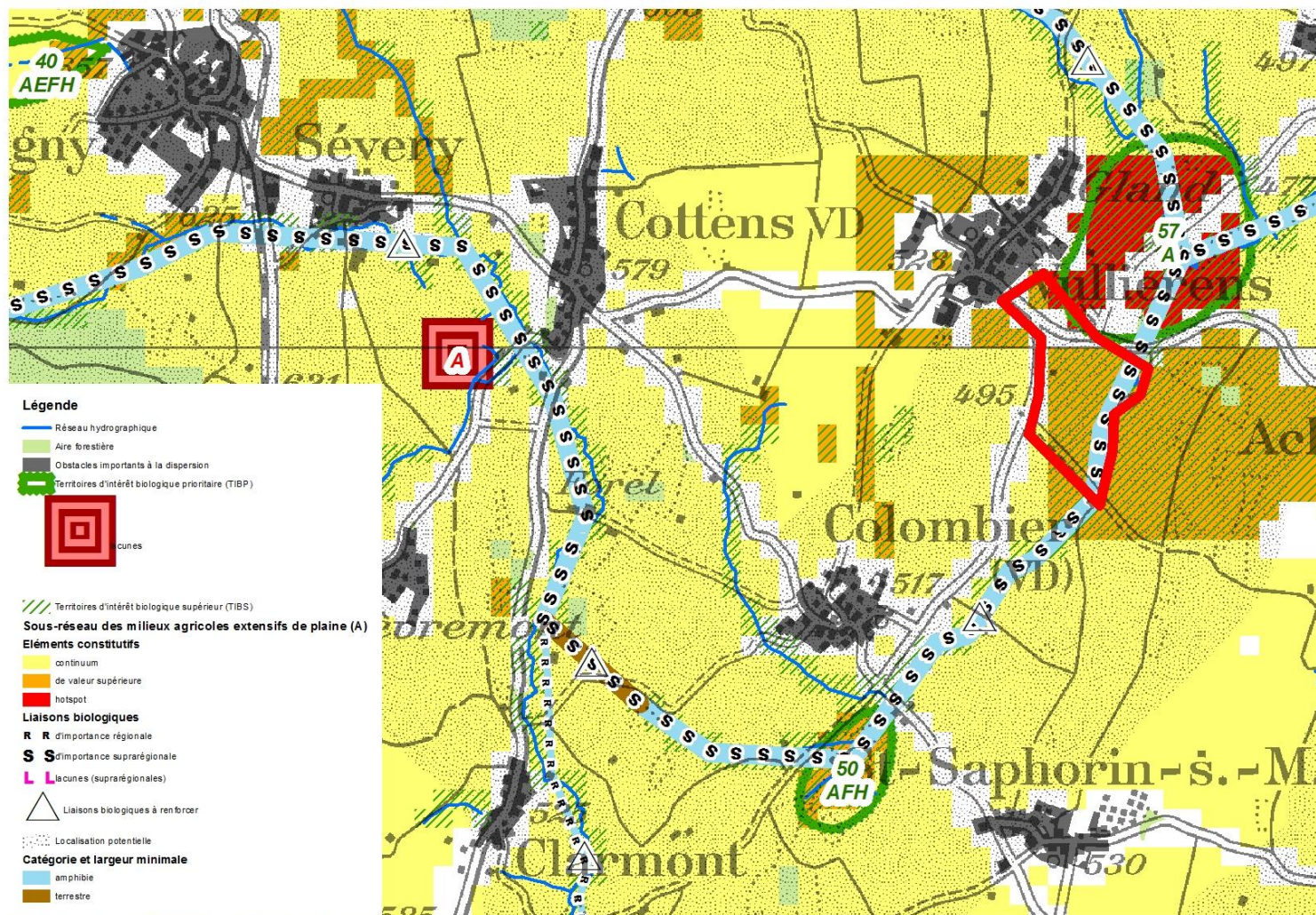
- Adapter ponctuellement l'interface des aménagements projetés avec les zones agricoles avoisinantes (TIBP) afin de garantir une zone tampon suffisante pour les espèces d'intérêt comme la fauvette grisette et l'azuré du trèfle (espèces d'intérêt supérieur régional dont la présence devrait être confirmée ; cf. Tableau 1) ;
- Le projet devra être adapté afin de préserver un couloir de liaison biologique de 200 mètres de large de part et d'autre de l'axe du ruisseau (largeur recommandée prise en compte car il existe une convergence d'intérêts et de valeurs naturelles à cet endroit). Dans cette espace, des mesures visant à améliorer la fonctionnalité de cette liaison (prise dans son intégralité), en particulier pour les espèces des milieux agricoles (fauvette grisette, azuré du trèfle) et palustres ou aquatiques (écrevisse à pattes blanches, crapaud commun, rossignol philomèle), devront être mises en œuvre ;

Des schéma-type des liaisons biologiques terrestres ou amphibies polyvalentes sont illustrées sur la Figure 3 et la Figure 4.



Géomatique © Bafde Neuf, mars 2012 - CPT 100 © 06.2011 swissinfo (P13352), IECT/CP2596 swissinfo (P1012579)

Figure 1. Carte du réseau écologique vaudois (analyse globale / périmètre du projet fictif en rouge)



Géomatiers © Esdras Girard, mars 2017. CP 100 © 04.2017. swissinfo.ch (P.332.2), IECT-OR206 © swissinfo.ch (P.01.25.9)

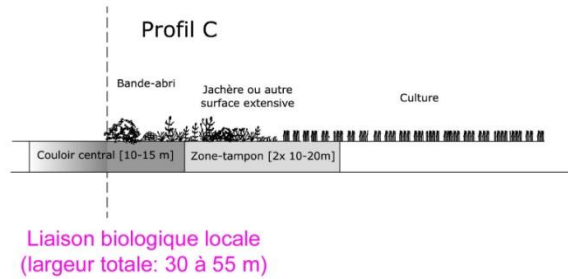
Figure 2. Carte du réseau écologique vaudois (analyse pour le sous-réseau des milieux agricoles extensifs de plaine / périmètre du projet fictif en rouge)

Tableau 1. Liste des espèces d'intérêt pour les TIBP n° 50 et 57

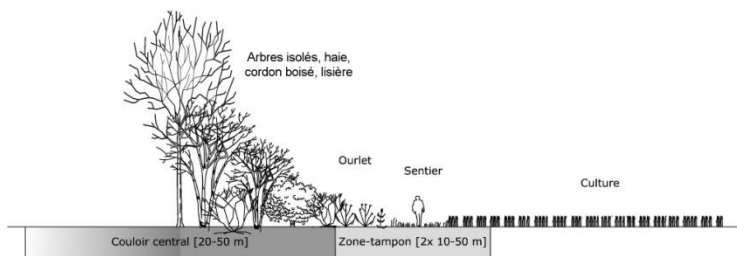
TIBP	Sous-réseau	ordre	Espece	Nom français	Priorité_CH	LR_CH	IR_Ouest	IRS_Ouest	ICS	Dernière mention
57	agriculture	Aves	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	1	NT	1			2008
57	agriculture	Aves	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	1	NT	1			2008
57	agriculture	Aves	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur		LC	1			2007
57	agriculture	Aves	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		LC	1			2008
57	agriculture	Aves	<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	2	NT	1			2007
57	agriculture	Aves	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	1	NT	1	1		1998
57	agriculture	Lepidoptera	<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	2	CR	1	1		2003
57	agriculture	Mammalia	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre brun	4	VU	1			1988
57	agriculture	flora	<i>Kickxia spuria</i>			VU	1			2003
57	agriculture	flora	<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	4	VU	1			2003
57	eau, alluvions	Aves	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	2	NT	1			2003
57	eau, alluvions	Decapoda	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1	EN	1	1		1917
57	eau, alluvions	Pisces	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	4	NT	1			1978
57	forêt	Aves	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin		LC	1			2003
57	forêt	Aves	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		LC	1			2008
57	forêt	Aves	<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	3	LC	1			2008
57	forêt	Aves	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		LC	1			2003
57	forêt	Aves	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	2	NT	1			2005
57	lieux humides	Aves	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		LC	1			1999
57	lieux secs	Aves	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	2	NT	1			1997
57	lieux secs	Aves	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		LC	1			2008
57	lieux secs	Aves	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	2	NT	1			1999
57	lieux secs	Aves	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	1	VU	1	1		1998
57	lieux secs	Lepidoptera	<i>Boloria dia</i>	Petite Violette		EN	1			2003
57	sites construits	Aves	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	1	NT	1			2008
57	sites construits	Aves	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	1	NT	1			2005
57	sites construits	Lepidoptera	<i>Carcharodus alceae</i>	Grisette, Hespérie de l'Alcée	2	CR	1			2003
TIBP	Sous-réseau	ordre	Espece	Nom français	Priorité_CH	LR_CH	IR_Ouest	IRS_Ouest	ICS	Dernière mention
50	agriculture	Aves	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés		LC	1			1999
50	agriculture	Aves	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		LC	1			2009
50	agriculture	Aves	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	1	NT	1			2008
50	agriculture	Mammalia	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre brun	4	VU	1			1988
50	eau, alluvions	Aves	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	2	NT	1			2009
50	forêt	Aves	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin		LC	1			2008
50	forêt	Aves	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	1	NT	1			2006
50	forêt	Aves	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		LC	1			2007
50	forêt	Aves	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		LC	1			2009
50	lieux humides	Amphibia	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	4	VU	1			2007
50	lieux humides	Aves	<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	2	VU	1			2008
50	lieux humides	Aves	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	2	VU	1			2009
50	lieux humides	Mammalia	<i>Mustela putorius</i>	Putois	4	VU	1			2003
50	lieux secs	Aves	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		LC	1			2009
50	lieux secs	Coleoptera	<i>Trox scaber</i>				1			1948

Figure 3. Schémas de liaisons biologiques terrestres polyvalentes

Plan de situation

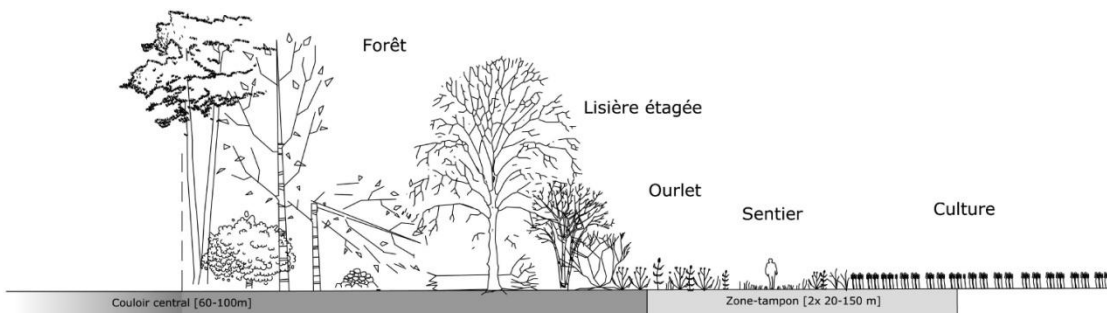


Profil B



Liaison biologique régionale (largeur totale: 40 à 150 m)

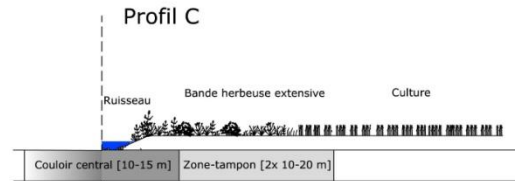
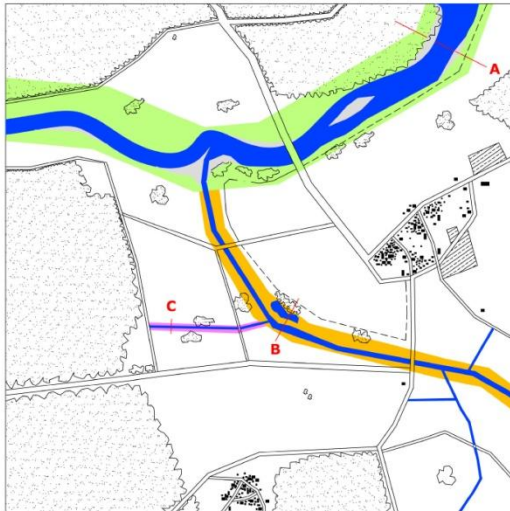
Profil A



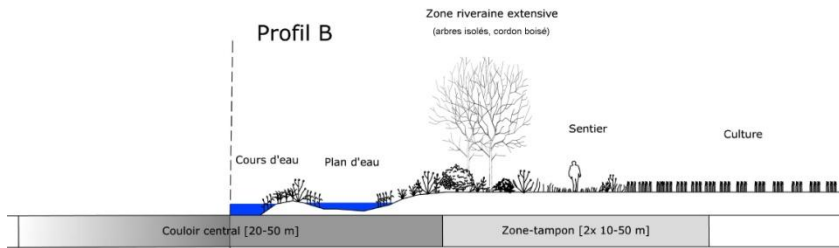
Liaison biologique suprarégionale (largeur totale: 100 à 400 m)

Figure 4. Schémas de liaisons biologiques amphibiennes polyvalentes

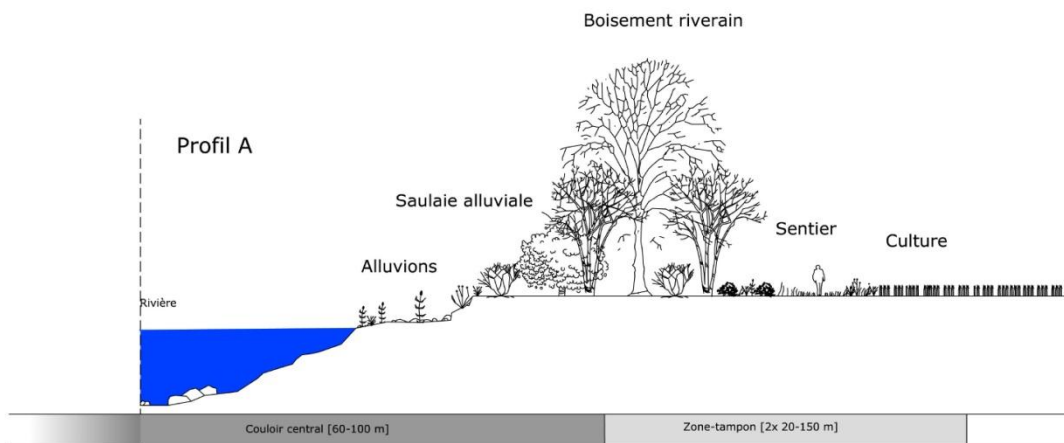
Plan de situation



Liaison biologique locale
(largeur totale: 30 à 55 m)



Liaison biologique régionale
(largeur totale: 40 à 150 m)



Liaison biologique suprarégionale
(largeur totale: 100 à 400 m)